

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 juin 2013

2013 DDEEES 66 G Subvention et convention avec le Groupement d'Intérêt Public Maison de l'Emploi de Paris (19^e).

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose une subvention et convention au Groupement d'Intérêt Public La Maison de l'Emploi de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation du Conseil Général est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération, avec le Groupement d'Intérêt Public Maison de l'Emploi de Paris.

Article 2 : Une subvention de 223.500 euros est attribuée au Groupement d'Intérêt Public Maison de l'Emploi de Paris au titre de l'année 2013.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée, sur le chapitre 65 - nature 6574 - ligne DF 55 007 - Fonction D913 du budget de fonctionnement du Département de Paris, exercice 2013.